

## Conditions de vente des formations et des hébergements (AWaP)

Les présentes conditions générales s'appliquent à l'ensemble des produits et services proposés à la vente par la Région wallonne - l'Agence wallonne du Patrimoine (AWaP) – Direction de la Formation aux Métiers du Patrimoine.

### Modalités relatives aux formations

On entend par participant toute personne physique ou morale qui a soit complété et envoyé un dossier d'admission, soit, approuvé un devis pour une formation intra entreprises. Les formations doivent être réglées par virement bancaire (BE61 0910 1251 1817) ou chèques-formations. Les autres chèques ainsi que les espèces ne sont pas acceptés. Sauf dérogation écrite de l'AWaP, les factures émises doivent être réglées dans les 30 jours calendrier suivant leur envoi. Les pouvoirs publics (tels que les institutions fédérales, provinciales, régionales, communautaires, communales, les CPAS, ...) disposent d'un délai de 3 mois.

### Modalités relatives à l'hébergement

Suite à sa demande de réservation, le prix est communiqué au participant sur base du nombre de jours d'hébergement sollicité au Centre de la Paix Dieu à Amay (ci-après « Centre »)

Les prix en vigueur comprennent l'hébergement, la mise à disposition du linge de lit, le petit déjeuner et les assurances.

L'hébergement est réglé par virement bancaire (BE61 0910 2511 1817). Les chèques et les espèces ne sont pas acceptés. Sauf dérogation écrite de l'AWaP, les factures émises doivent être réglées dans les 30 jours calendrier suivant leur envoi. Les pouvoirs publics (tels que les institutions fédérales, provinciales, régionales, communautaires, communales, les CPAS, ...) disposent d'un délai de 3 mois.

### Respect du règlement d'ordre intérieur

Le participant s'engage à respecter le ROI. En cas de non-respect, le directeur du Centre ou son représentant a le droit de refuser l'entrée du participant dans sa chambre ou sa participation à la (journée de) formation. Le refus ne peut être en aucun cas considéré comme une modification ou une rupture de contrat à l'initiative du Centre, de sorte qu'en cas de départ du client, aucun remboursement ne peut être envisagé.

### Droit de rétractation

Toute demande de rétractation doit être réalisée par mail (aux adresses : [formations.pxd@awap.be](mailto:formations.pxd@awap.be) ou [formations.pole@awap.be](mailto:formations.pole@awap.be)) dans un délai de 14 jours calendrier avant le début de la formation ou de la période d'hébergement. Passé ce délai et sauf production d'un certificat médical ou d'un décès familial toute annulation entraîne le paiement intégral du prix du service.

### Annulation/changement de date de formation/activité

En cas d'annulation par l'AWaP d'une formation/activité, le participant est remboursé intégralement des sommes déjà versées.

En cas de modification par l'AWaP des dates d'une formation/activité, le participant peut formuler une demande de désinscription et se voir rembourser intégralement des sommes déjà versées. Cette demande doit être portée à la connaissance de l'AWaP par mail ([formations.pxd@awap.be](mailto:formations.pxd@awap.be) ou [formations.pole@awap.be](mailto:formations.pole@awap.be)) dans le délai figurant dans le courrier de notification du changement de dates.

### Procédure d'injonction de payer

Le participant dispose d'un délai de 15 jours calendrier à dater de l'émission de la facture pour émettre ses éventuelles contestations.

En cas de non-paiement de la facture dans le délai de 30 jours prévu ;

- Un premier rappel est adressé au participant, le sommant de régler le montant du, sans frais, dans les 15 jours calendrier suivant l'envoi de ce rappel.
- Un second rappel est adressé au participant à l'expiration de ce délai de 15 jours ; l'AWaP se réservant le droit, sans mise en demeure préalable, de comptabiliser des intérêts moratoires au taux légal à dater de ladite expiration.
- A défaut de paiement dans les 15 jours suivant l'envoi du second rappel, une mise en demeure avec sommation de payer est adressée par pli recommandé au participant.
- Tout litige est soumis au droit belge et à la compétence exclusive des juridictions de l'arrondissement judiciaire de Namur.

### Exclusion

L'AWaP se réserve le droit de refuser de traiter une réservation émanant d'un client qui n'aurait pas réglé totalement ou partiellement une commande précédente ou avec lequel un litige quelconque serait en cours.

### Données personnelles

L'AWaP s'engage à préserver la confidentialité et la sécurité de vos données personnelles dans le strict respect de la législation en matière de protection de la vie privée.

### Droits de propriété intellectuelle

La responsabilité de l'AWaP ne pourra en aucun cas être engagée sur base de la loi du 30 juin 1994 relative aux droits d'auteur et aux droits voisins, ou plus généralement en cas de violation quelconque d'un ou plusieurs droits de propriété intellectuelle afférent(s) aux documents remis aux participants dans le cadre des formations et autres activités. L'ensemble des droits de propriété intellectuelle, en ce compris les droits d'auteur afférents aux documents remis aux participants dans le cadre

des formations restent la propriété de l'AWaP. Le participant ne peut ni enregistrer, ni faire enregistrer, ni reproduire, ni diffuser, ni vendre, ni distribuer, ni adapter, ni céder, directement ou indirectement, sans le consentement préalable et écrit de l'AWaP, tout document qui lui est remis dans le cadre des formations et des activités.

### Données personnelles

1. L'AWaP s'engage à préserver la confidentialité et la sécurité de vos données personnelles conformément au Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 (RGPD) et à la loi belge du 30 juillet 2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données personnelles.

2. Dans le cadre des formations et hébergements, l'AWaP collecte et traite les données personnelles suivantes : nom, prénoms, genre, date de naissance, adresses postale et e-mail, téléphone, statut professionnel, identité de l'employeur.

3. Le responsable du traitement des données à caractère personnel est la Région Wallonne, dont le siège social est situé Place de la Wallonie, 1 à 5100 Namur et dont le n° d'entreprise est 0316.381.138. Plus précisément, les données à caractère personnel sont traitées par l'Agence Wallonne du Patrimoine - Direction de la formation aux Métiers du Patrimoine.

4. Les données personnelles sont collectées en vue de la bonne exécution du contrat (article 6 §1 b) RGPD), tel que : gestion des formations et hébergements, gestion des paiements, facturation, échanges, remboursements ... et, en cas de consentement préalable (article 6 §1 a) RGPD), en vue de l'envoi d'informations promotionnelles relatives aux activités de l'AWaP.

5. Ces données sont conservées aussi longtemps que nécessaire à l'exécution du contrat, majoré d'un délai de prescription de 10 ans.

6. L'AWaP est le destinataire final des données collectées dans le cadre des finalités précisées au point 4. Ces données ne sont ni vendues, ni communiquées à des tiers.

7. Vous avez le droit de solliciter l'accès à vos données personnelles, la rectification ou l'effacement de celles-ci, ou une limitation de leur traitement. Vous avez le droit de vous opposer au traitement et à la portabilité des données. Vous avez le droit de retirer votre consentement à tout moment pour les traitements des données fondés sur celui-ci.

8. Pour faire valoir vos droits vous pouvez contacter : •Le responsable du traitement des données par mail ou via un formulaire disponible sur "Mon Espace" (<https://www.wallonie.be/fr>)

•Le délégué à la protection des données (DPO), Monsieur Xavier TIMPERMAN, Boulevard du Nord 8 à 5000 Namur (e-mail : [dpo@spw.wallonie.be](mailto:dpo@spw.wallonie.be))

•A défaut de réaction dans le mois de votre demande, vous pouvez introduire une réclamation à l'Autorité de protection des données, Rue de la Presse 35 à 1000 Bruxelles (e-mail : [contact@apd-gba.be](mailto:contact@apd-gba.be)).